

PAR COURRIEL

Québec, le 20 mars 2024

Objet : Demande d'accès n° 2024-02-086 – Lettre de réponse

Monsieur,

La présente fait suite à votre demande d'accès, reçue le 23 février dernier, concernant une copie de l'approbation du plan de réhabilitation délivrée en 2017 à Les Investissements René St-Pierre Itée. Décontamination de l'ancien terrain d'Elkem à Beauharnois.

Le document suivant est accessible. Il s'agit de :

- 27 février 2017_Approbation d'un plan de réhabilitation, 4 pages.

Conformément à l'article 51 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (RLRQ, chapitre A-2.1), nous vous informons que vous pouvez demander la révision de cette décision auprès de la Commission d'accès à l'information. Vous trouverez, en pièce jointe, une note explicative concernant l'exercice de ce recours.

Pour obtenir des renseignements supplémentaires, vous pouvez communiquer avec M. Eli-Eli Comlan N'Soukpoé, analyste responsable de votre dossier, à l'adresse courriel comlaneli-eli.nsoukpoe@environnement.gouv.qc.ca, en mentionnant le numéro de votre dossier en objet.

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Pour le directeur.

ORIGINAL SIGNÉ PAR

Martin Dorion

p. j. 2

Longueuil, le 27 février 2017

APPROBATION D'UN PLAN DE RÉHABILITATION
Loi sur la qualité de l'environnement
(RLRQ, chapitre Q-2, article 31.57)

Les Investissements René St-Pierre ltée
250, boulevard Raymond
Québec (Québec) G1C 0L3

N/Réf. : 7610-16-01-0590404
401558567

Objet : Plan de réhabilitation de l'ancienne usine Elkem par analyse de risques et traitement des sols contaminés

Mesdames,
Messieurs,

À la suite de votre demande d'approbation du plan de réhabilitation du 17 septembre 2014, reçue le 24 septembre 2014 et complétée le 8 février 2017, j'approuve, conformément à l'article 31.57 de la *Loi sur la qualité de l'environnement* (RLRQ, chapitre Q-2), la réalisation dudit plan, tel qu'il est décrit dans le document intitulé : « Plan de réhabilitation environnementale - Propriété située au 61, boulevard Edgar-Hébert à Beauharnois » et les documents qui s'y rapportent et qui en font partie intégrante, le tout résumé ci-dessous :

Réaliser les travaux d'excavation et de remblayage ainsi que les mesures de confinement, contrôle et suivis prévus au plan de réhabilitation présenté dans le cadre d'une évaluation des risques toxicologiques et écotoxicologiques ainsi que des impacts sur l'eau souterraine.

Mise en place d'une biopile pour le traitement de sols contaminés (environ 1 650 m³ de sols).

Acheminer dans des lieux autorisés par le Ministère les matériaux excavés à disposer à l'extérieur du site.

Les travaux seront réalisés sur le terrain désigné au registre foncier par le lot 4 714 988, portant l'adresse municipale 61, boulevard Edgar-Hébert à Beauharnois

Les documents suivants font partie intégrante de la présente approbation d'un plan de réhabilitation :

- Document intitulé « Plan de réhabilitation environnementale - Propriété située au 61, boulevard Edgar-Hébert à Beauharnois » daté du 17 septembre 2014, signé par Véronique Cyr et Marie-Claude Gallant de la firme Sanexen, 38 pages et 6 annexes;
- Lettre datée du 6 juillet 2015 concernant les réponses aux questions du MDDELCC (27 questions), signée par Jonathan Lalande et Marie-Claude Gallant de la firme Sanexen;
- Courriel transmis le 11 décembre 2015 au MDDELCC concernant les réponses de la deuxième série de questions du MDDELCC, signées par Julie Bergeron et Véronique Cyr de la firme Sanexen, une pièce jointe (réponses aux questions);
- Courriel transmis le 29 avril 2016 au MDDELCC concernant les réponses de la troisième série de questions du MDDELCC, signées par Marie-Claude Gallant et Véronique Cyr de la firme Sanexen, une pièce jointe (réponses aux questions);
- Courriel transmis le 8 juillet 2016 au MDDELCC concernant les réponses de la quatrième série de questions du MDDELCC, signées par Marie-Claude Gallant et Véronique Cyr de la firme Sanexen, une pièce jointe (réponses aux questions);
- Document intitulé « Caractérisation environnementale complémentaire réalisée dans le cadre d'une demande d'approbation d'un plan de réhabilitation - Propriété située au 61, boulevard Edgar-Hébert à Beauharnois (Québec) Rapport final », daté du 3 février 2017, signé par Véronique Cyr et Marie-Claude Gallant de la firme Sanexen, 5 pages et 4 annexes.

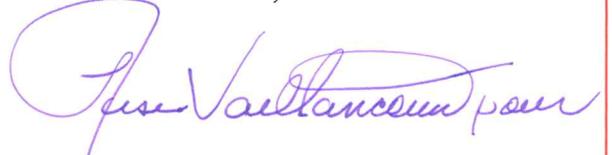
En cas de divergence entre ces documents, l'information contenue au document le plus récent prévaudra.

Le plan devra être réalisé conformément à ces documents.

Cette approbation ne dispense pas le titulaire de prendre, le cas échéant, les mesures correctives nécessaires, conformément à toute loi et à tout règlement, pour toute contamination qui serait découverte pendant les travaux de réhabilitation ou subséquemment.

En outre, cette approbation ne dispense pas le titulaire d'obtenir toute autre autorisation requise par toute loi ou tout règlement, le cas échéant.

Pour le ministre,



NP/LFR/imb

Nathalie Provost, ing.
Directrice régionale de l'analyse et de
l'expertise de l'Estrie et de la
Montérégie

Étudié par

Recommandé par :

